

AFFAIRE n° 7

O B J E T : Cession à Madame Rita PAUSE d'un terrain communal de 992 m² cadastré section CN n° 466 sis aux rampes de St-FRANCOIS (Lotissement TECHER).

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 25 Février 1982 (affaire N° 21), vous aviez approuvé le projet de cession à Madame Veuve Rita PAUSE, expropriée dans le cadre de la résorption du bidonville de Camp Jacquot, d'un terrain communal de 992 m² cadastré section CN N° 466 sis aux rampes Saint-françois (Lotissement TECHER) au prix de 92 200 Francs fixé par le service des Domaines.

La vente n'ayant pu intervenir dans le délai d'un an, ce service estime à l'heure actuelle à 119 000 Francs la valeur du terrain en cause.

Madame PAUSE demeurant intéressée par l'acquisition de ce terrain malgré l'augmentation du prix, je vous demande de bien vouloir confirmer la décision de cession et m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente.

*

M. Marc GERARD - LIT l'avis des Commissions.

La Commission du Cadre de Vie est favorable, compte tenu du fait qu'il est très urgent de libérer les terrains de l'opération Camp Jacquot.

La Commission des Finances est favorable.

M. Marcel HOARAU - L'évaluation des Domaines n'est valable qu'un an, ce qui explique qu'au bout de cette période, elle a donc été réévaluée.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

*

*

*Reçu à la Mairie
le 03/10/1983*